

Etat-Civil



Missions :

Le service accueille le public, renseigne, tient et conserve les registres de l'Etat Civil.

Il délivre tous les Actes d'État Civil, actes liés aux personnes tout au long leur vie jusqu'à leur décès : actes de naissance, mariage et décès lorsque ces événements ont lieu sur la commune de La Rochelle, mise à jour de ces actes par l'apposition de toutes mentions (reconnaisances, jugements d'adoption, divorces, PACS, changement de nom, nationalité, répertoire civil).

Il délivre et met à jour les livrets de famille (y compris duplicata).

Il célèbre les mariages et parrainages civils.

Pour en savoir plus :

- [Actes d'Etat-Civil](#)
- [Formalités administratives](#)